



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## affaires étrangères

Question écrite n° 25634

### Texte de la question

M. Guillaume Bachelay appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur sa volonté de faire de la diplomatie économique une priorité de la France. Le rapport remis au Premier ministre le 5 novembre 2012 par Louis Gallois, commissaire général à l'investissement, le rappelle : « en Europe, premier débouché commercial de la France (58,4 % des exportations en 2011), la part de marché des exportations françaises est passée de 12,7 %, en 2000, à 9,3 %, en 2011 ». Soutenir les entreprises françaises sur les marchés extérieurs et attirer des investissements étrangers créateurs d'emplois vers notre pays sont, pour les pouvoirs publics, des priorités stratégiques. L'importance de ces actions est reconnue par le quai d'Orsay : le 27 août 2012, M. le ministre des affaires étrangères, lors de la Conférence des ambassadeurs, a annoncé que la « diplomatie économique » constituera la pierre angulaire de l'action du ministère des affaires étrangères. Quels sont les objectifs fixés à la diplomatie économique ? Comment les dispositifs prévus s'articulent-ils avec les dispositifs déjà existants (Agence française pour les investissements internationaux, Ubifrance, Banque publique d'investissement notamment) dans un souci à la fois d'efficacité économique et de coordination administrative ? Il lui demande comment, hors de nos frontières mais également dans nos territoires, la diplomatie économique peut se concrétiser.

### Texte de la réponse

La diplomatie économique a pour vocation le soutien de nos entreprises sur les marchés extérieurs, la négociation de cadres de régulation européenne et internationale favorables à nos intérêts économiques et la promotion de la « destination France » pour attirer davantage d'investissements étrangers. Elle a un objectif : l'emploi en France. Le ministre des affaires étrangères, M. Laurent Fabius, a décidé de mobiliser l'ensemble du réseau diplomatique et consulaire autour de cet enjeu. Au-delà de l'urgence du redressement économique, la montée en puissance de la diplomatie économique marque également une évolution de la culture interne du ministère des affaires étrangères et une réforme de fond de son réseau. Il s'agit de créer des synergies entre les outils d'influence de la France et ses intérêts économiques, de mieux intégrer les attentes des entreprises dans les procédures de négociations internationales et d'enrichir le volet économique de la formation des diplomates. Concrètement, le plan d'action pour la diplomatie économique française, annoncé par le ministre en août 2012, se matérialise aujourd'hui par : - la création au sein du ministère des affaires étrangères d'une direction dédiée au soutien aux entreprises et aux affaires économiques, la DEEI (direction des entreprises et de l'économie internationale) ; - la nomination de représentants spéciaux, personnalités politiques reconnues qui ont pour mission de défendre les intérêts des entreprises françaises et l'attractivité de notre territoire auprès de pays clefs dans l'économie mondiale ; - la création par chaque ambassadeur, avec le concours des services économiques, d'un « conseil économique ». Celui-ci constitue un cadre de dialogue régulier et approfondi entre l'ensemble des services de l'État sur place et les entreprises françaises ; - la nomination d'ambassadeurs pour les Régions auprès des Conseils régionaux qui le souhaitent, chargés de favoriser le lien entre les entreprises innovantes sur le territoire national et les réseaux diplomatiques. Dans une logique d'efficacité et d'évaluation, des plans d'action spécifiques munis d'indicateurs de performance concernent trente ambassades et postes diplomatiques

tests pour l'année 2013. Ces plans d'action prennent naturellement en considération les enjeux locaux. Dans un souci de bonne coordination administrative, ils ont été élaborés dans le cadre de groupes de travail interministériels qui ont notamment associé la DEEI, la direction générale du Trésor et les directions techniques intéressées. Plus généralement, les différents volets du plan d'action du ministère en faveur de la diplomatie économique s'articulent avec les dispositifs existants que peuvent être BPIFRANCE, UBIFRANCE ou encore l'agence française pour les investissements internationaux (AFII). La diplomatie économique doit permettre de compléter, de renforcer et de mieux coordonner l'action de ces organismes avec l'action de nos postes diplomatiques, au service de la défense des intérêts économiques français.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guillaume Bachelay](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25634

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 avril 2013](#), page 4588

**Réponse publiée au JO le :** [25 juin 2013](#), page 6633